

Le 28 janvier 2020

NOTE D'INFORMATION N° 2020/02

I. « INCIVILITÉS »

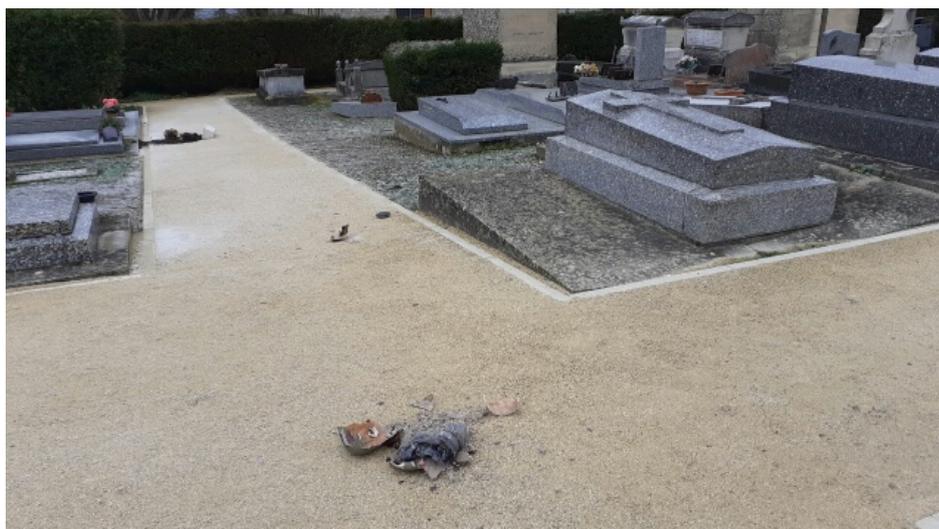
Dans l'après-midi du mercredi 22 janvier, la commune a été victime de ce que l'on appelle pudiquement incivilités.

Tout d'abord, aux abords du conteneur à verre, de nombreuses bouteilles ont été cassées sur la voie publique devant la salle de la Mare Henriette dans une volonté évidente de nuire.

Ensuite, dans le cimetière, des jardinières ont été cassées et renversées, des objets ont été volés sur une tombe et une urne funéraire a été descellée et cassée dans l'allée principale, face au monument aux morts.

Ces deux derniers actes s'apparentent à des profanations de sépultures, donc à des délits. Cela m'a amené à porter plainte. La gendarmerie est venue sur place, a fait les prélèvements et constatations qui s'imposaient. Une enquête est en cours.

Le lendemain, à nouveau, deux jardinières ont été cassées et renversées dans le cimetière... Je suis retourné porter plainte à la gendarmerie.



Urne contenant des cendres cassée.

Au loin, une jardinière cassée et renversée.

II. RAPPELS

- **SOIRÉE THÉÂTRALE**

Le vendredi 31 janvier 2020 à 20h30 à la salle de la Mare Henriette

Le Théâtre de la Vallée présentera trois pièces de Feydeau.
Entrée : 8 €.

- **CONTE MUSICAL**

Le dimanche 02 février 2020 à 15h30 à la salle de la Mare Henriette

L'Orchestre de la Lyre Amicale de Poissy composé d'une trentaine de musiciens interprètera le conte : **Le Petit Prince**.

Verre de l'amitié et goûter offerts à l'issue du spectacle.
Entrée et participation libres.

III. SOIRÉE CINÉMA

Le samedi 29 février 2020 à 20h30 à la salle de la Mare Henriette

vous sera proposée la projection d'un film inédit à la télévision :

LES INVISIBLES

avec Audrey Lamy, Corinne Masiero et Noémie Lvovsky.

Entrée libre.

IV. INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Pour voter aux prochaines élections municipales, vous pouvez vous inscrire jusqu'au **7 février 2020** :

- **par internet sur service-public.fr**
(Rubrique Papiers-Citoyenneté/Citoyenneté/Élections)
- **par courrier** (télécharger l'imprimé cerfa n° 12669*02) sur service-public.fr
- en venant **à la Mairie** pendant les horaires d'ouverture au public

Dans les trois cas, il faudra fournir un **justificatif d'identité et de nationalité** (passeport ou carte d'identité) et un **justificatif de domicile de moins de trois mois**.

V. RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Le prochain ramassage aura lieu le **vendredi 28 février 2020**.

Le Maire
Didier Lebret